

# SCANDALE . . .



**MédiaChartres** soutien le monde médical

**MédiaChartres** se tourne vers les abandons de la Ville, qui sont pourtant . . . des **obligations légales** !

Les travaux de modifications de la résidence des sœurs, **Place St Brice** à Chartres, en « **résidence intergénérationnelle** » (?) ont laissé des traces.

Au delà des questions (sans réponse), des discrètes négociations sur la transaction officielle, et les à-côtés (...), la place porte les stigmates de plusieurs mois de travaux, et d'asservissement en camp de basse, de stockage et fabrication, pour la société chargée de réaliser le projet.

**MédiaChartres** reviendra sur les Noms des diverses sociétés, sur ce chantier (et sur d'autres).

La Ville (maire et élus-es) a définitivement tourné la page, d'un épisode comme les autres. Question « **d'habitude** » en témoignages de remerciements.

L'actuel **Directeur de cabinet du maire**, était pourtant affirmatif dans ses propos, concernant « **l'obligation de remise en état des lieux** », à la fin de chaque chantier, si des dégradations étaient constatées (?) Pour lui, il est clair et incontestable que « **ce n'est pas aux contribuables de payer la facture** » c'est pourtant bien ce qui va se passer **Place St Brice**, comme ailleurs.



Sauf, si une association de riverains dépose plainte, dans l'intérêt général, pour les faits énoncés ci-dessus.

**Article 1382, créé par Loi 1804-02-09 promulguée le 19 février 1804**

<https://www.lagazettedescommunes.com/521966/entretien-de-voirie-quelle-est-la-responsabilite-de-la-commune/>

<https://www.environnement-magazine.fr/pollutions/article/2013/05/01/24072/responsabilite-fait-des-dommages-causes-lors-realisation-travaux-voirie>



MédiaChartres







Pour **MédiaChartres**, ceci est une « **affaire** » potentiellement de nature, à attirer l'attention de la justice.



**Martine Leroy**